



C'est quoi la SQVT ?

Mieux répondre au cadre légal

- Garantir la santé et la sécurité au travail
- EVRP
- Mise à jour du document unique
- Prévention des risques professionnels et de la pénibilité

Mieux vivre ensemble

- Promotion des diversités (égalité, handicap, séniors, ...)
- Climat social
- Relations sociales

Mieux travailler

- Relations de travail
- Organisation de travail
- Contenu de travail
- Conditions de travail (absentéisme, recrutement, ...)
- Performance

Mieux se réaliser

- Réalisation et développement personnel
- Engagement
- Gestion de emplois et des compétences
- Gestion des carrières



L'amélioration des conditions de travail à la DPE

Des actions en cours

SUR LE PLAN DE LA COMMUNICATION :

- Une vidéo **SANIVAP**, tutoriel d'utilisation et de prévention des risques professionnels. Une mise à jour est prévue pour les nouveaux modèles tactiles.
- **Journée d'accueil des nouveaux arrivants** (1ère journée le 30/11/2019).
- **FAQ** mise à jour régulièrement par les MPE sur les **protocoles COVID** et autres CAT en lien avec la crise sanitaire.

SUR LE PLAN MATÉRIEL :

- le déploiement d'un nouveau système de bio-nettoyage, plus léger et plus petit, le **VAPODIL**. 18 appareils déjà livrés plus 12 à venir.
- des **tabourets ergonomiques** 5 pieds avec soutien lombaire à destination des professionnels auprès des enfants (jeux, repas).
- l'équipement des responsables de structures en matériel informatique : **ordinateur portable + téléphone pro.**
- des **casques téléphoniques** pour les agents de la direction et des EPE ainsi que pour les responsables RAM.



Des pistes de travail retenues par le comité SQVT

- L'expérimentation d'un **espace dédié à la formation** : essai de matériel, mises en situation dans des conditions réelles pour former les professionnels. Une 1ère formation d'agents techniques a eu lieu le 4 février 2021.
- RH : les **besoins en personnels** sont inclus dans le projet « gestion des effectifs » qui sera mis en oeuvre dès septembre 2021
- Mise en oeuvre d'un plan d'action visant à **diminuer le bruit** en crèche.
- **Surélévation des machines** à laver et des sèche-linge avec un matériel innovant.
- Mise à disposition de **téléphones portables professionnels** pour les personnels nomades.
- **Double-écrans** pour les agents du SORH.



L'EvRP des agents techniques, c'est parti !

L'EMPLOYEUR A POUR OBLIGATION DE METTRE À JOUR LE DOCUMENT UNIQUE (DU) RÉSULTANT DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP).

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés pour chaque métier et a pour objectif de les supprimer ou de les réduire afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique et mentale.

Dans ce cadre, la Direction de la Petite Enfance a décidé de mettre en oeuvre l'EvRP des agents techniques des EAJE.

UN GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'AGENTS VOLONTAIRES AURA POUR OBJECTIFS :

- d'identifier la liste exhaustive des tâches réalisées
- de recenser et d'évaluer les risques liés à chaque tâche
- d'identifier les moyens de prévention mis en place
- de proposer des mesures d'amélioration des conditions de travail sur le plan technique, organisationnel et humain

Cette démarche sera accompagnée et pilotée par le service Mission Santé Prévention et fera l'objet d'un plan d'action qui sera soumis à la validation du comité de direction de la DPE.

PETITE
Direction
ENFANCE

MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

PETITE
Direction
ENFANCE



CRÉATION D'UN COMITÉ Santé et Qualité de Vie au Travail À LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

La Direction de la Petite Enfance, s'est portée volontaire pour mettre en oeuvre un Comité Santé et Qualité de Vie au travail (CSQVT).

Ce comité, composé d'agents représentatifs de chaque métier de notre direction, a pour objectif de dégager des pistes prioritaires à partir d'indicateurs RH relatifs aux accidents de travail et à l'absentéisme, visant une meilleure prise en compte de la santé et de la qualité de vie au travail.

La mise en oeuvre du CSQVT est accompagnée par l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr